

7 FEVRIER 1974

ACTE RECTIFICATIF DE DESIGNATION CADASTRALE

S.C.I. RESIDENCE MAZELEYRE

Publication 4ème Nanterre  
le 15 Février 1974,  
volume 1073, n° 6.

Maitre Georges DAUBLON, notaire associé soussigné, membre de la Société "Claude THIBIERGE et Georges DAUBLON, notaires associés (Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial)", dont le siège est à Paris, rue d'Assolvi n°9, a reçu en la forme authentique le présent acte

Monsieur Jean-Paul de VOLDERE, Administrateur de Sociétés, demeurant à Paris, rue Sébastien Mercier numéro 74

Agissant au nom et en qualité de gérant de la "SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE RESIDENCE MAZELEYRE", société civile, au capital de deux millions cinq cent mille francs, dont le siège social est à Paris (huitième arrondissement) 30, Place de la Madeleine.

Constituée pour une durée de trente années à compter du 28 septembre 1962 sous la dénomination de "SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DOMAINE DE LA SEIGNEURIE A VAUCRESSON", au capital de un million six cent soixant quinze mille francs, avec siège social en son lieu actuel, aux termes de ses statuts établis suivant acte reçu par Maitre THIBIERGE, notaire à Paris, le 28 Septembre 1962.

Ayant porté son capital à son chiffre actuel de deux millions cinq cent mille francs, aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue le 28 septembre 1962, dont l'un des originaux du procès-verbal a été déposé aux minutes de Maitre THIBIERGE, notaire à Paris, le 22 Avril 1963.

Ayant pris la dénomination de "SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DOMAINE DE LA PEPINIERE A VAUCRESSON", aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, tenue le 16 Juillet 1963, dont une copie certifiée conforme du procès-verbal a été déposée aux minutes dudit Maitre THIBIERGE, notaire sus nommé, le 29 Juillet 1963, dont une expédition a été publiée au premier bureau des hypothèques de VERSAILLES, le 16 Aout 1963, volume 4.466 numéro 11.

Ayant pris sa dénomination actuelle de "SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE RESIDENCE MAZELEYRE", aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 15 Novembre 1963, dont une copie certifiée conforme du procès-verbal a été déposée au rang des minutes de Maitre THIBIERGE, notaire à Paris, le 24 Février 1964, et dont une expédition a été publiée au premier bureau des hypothèques de VERSAILLES, le 3 Avril 1964, volume 4.612 numéro 6.

Ayant modifié ses statuts aux termes d'un acte reçu par Maitre THIBIERGE, notaire sus nommé, les 14 et 15 Janvier 1969 et d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés tenue le 15 Juin 1973

dont une copie certifiée conforme du procès-verbal est demeurée annexée à la minute d'un acte reçu par Maître THIBIERGE, notaire sus nommé, le 23 Octobre 1973.

Monsieur de VOLDERE nommé seul gérant de ladite société pour une durée illimitée aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés tenue le 14 Janvier 1969 dont une copie certifiée conforme du procès-verbal a été déposée au rang des minutes de Maître THIBIERGE, notaire sus nommé, le 22 Avril 1969.

Et Monsieur Jean-Jacques RICHARD, Principal Clerc de Notaire, demeurant à Paris, 9, rue d'Astorg

Agissant au nom et comme mandataire de Monsieur Pierre Auguste LOISEAU, ingénieur de sécurité, et Madame Paule Marie Louise Françoise RAMPIN, son épouse, sans profession, demeurant ensemble à Vaucresson (Hauts de Seine), Résidence Mazeleyre, 18E, Boulevard de la République.

Nés savoir :

Monsieur à Paris (huitième arrondissement) le 24 Octobre 1911

Madame à Autun (Saône et Loire) le 14 Aout 1911

Mariés sans contrat de mariage à la mairie du QUINZIEME arrondissement de PARIS, le 25 Octobre 1941

En vertu des pouvoirs qu'ils lui ont donnés aux termes d'un acte reçu par Maître LE MEUNIER, notaire à Paris, ayant substitué Maître THIBIERGE, les 23 et 25 Octobre 1973

ONT, préalablement à l'acte rectificatif, faisant l'objet des présentes, exposé ce qui suit :

### E X P O S E

I.- Aux termes d'un acte reçu par Maître LE MEUNIER, notaire à Paris, ayant substitué Maître THIBIERGE, notaire à Paris, le 23 Octobre 1973, la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE RESIDENCE MAZELEYRE A VAUCRESSON a procédé à des modifications du règlement de copropriété établi suivant acte sous signatures privées en date à Paris, du 13 Janvier 1969 déposé avec reconnaissance d'écriture et de signature au rang des minutes de Maître THIBIERGE, notaire sus nommé, le 14 Janvier 1969 et publié au premier bureau des hypothèques de VERSAILLES, le 23 Avril 1969 volume 6194 numéro 8, régissant un ensemble immobilier situé à VAUCRESSON (Hauts de Seine) Boulevard de la République n°18, rue du Cimetière sans n° et Sente Mazeleyre sans n° entre ces trois voies.

Dans cet acte, il a été indiqué que l'ensemble immobilier était situé à VAUCRESSON (Hauts de Seine) Boulevard de la République n°s 14, 16 et 18, Sente Mazeleyre n°3, Sente de la Seigneurie n°16, et rue de Cazes n°s 1 à 5, cadastré section AL, savoir :

n° 147, "Sente Mazeleyre n°3," "Boulevard de la République n°s 18, 16 et 14," "Sente de la Seigneurie n°16," et "rue de Cazes n°s 1 à 5," pour trente et un ares cinquante cinq centiares, ci.....	31a 55
n° 148, "Sente Mazeleyre n°3," "Boulevard de la République n°s 18, 16 et 14," "Sente de la Seigneurie n°16," et "rue de Cazes n°s 1 à 5", pour quatre vingt un ares quinze centiares, ci..	81a 15
n° 149, "Sente Mazeleyre n°3", "Boulevard de la République n°s 18, 16 et 14," "Sente de la Seigneurie n°16", et "Rue de Cazes n°s 1 à 5", pour soixante huit ares soixante cinq centiares ci.....	68a 65
n° 177, "Sente Mazeleyre n°3", "Boulevard de la République n°s 18, 16 et 14", "Sente de la Seigneurie n°16", et "Rue de cazes n°s 1 à 5" pour trente quatre ares quatre centiares, ci....	34a 04

Total Egal : deux hectares quinze ares  
trente neuf centiares, ci.....2Ha 15a 39

Tenant :

- pardevant, au Boulevard de la République ;
- et des autres parts, à l'Assistance Publique à la Ville de Vaucresson, à la rue de Cazes, à la Sente Mazeleyre et à la Sente de la Seigneurie.

Cette désignation a été établie au vu du certificat de numérotage délivré par le Maire de VAUCRESSON, le 21 Mai 1973, et d'un extrait cadastral délivré le 25 septembre 1973

II.- Aux termes d'un acte reçu par Maître LE MEUNIER, notaire à Paris, ayant substitué Maître THIBIERGE, notaire à Paris, les 23 et 25 Octobre 1973, il a été attribué à Monsieur et Madame LOISEAU, les biens et droits immobiliers composant les lots 151 et 172 dépendant de l'ensemble immobilier ci-dessus désigné, savoir :

LOT NUMERO 151 -

Un appartement de trois pièces EO D1, situé au rez-de-chaussée du bâtiment E, première porte à droite en pénétrant dans le hall d'entrée et comprenant : une entrée, une cuisine une salle de séjour, deux chambres, une salle de bains et water closets sur dégagement.

Et les neuf cent quatre vingt-sept/deux cent cinquante millièmes des parties communes générales.

LOT NUMERO 172 -

Une cave portant le numéro 6, située au sous-sol du bâtiment E, niveau du premier sous-sol de l'ensemble immobilier Et les vingt/deux cent cinquante millièmes des parties communes générales.

III.- Il résulte d'une attestation de numérotage délivrée le 22 Janvier 1971 par la Mairie de VAUCRESSON que l'ensemble immobilier est situé à VAUCRESSON ainsi :

- Parcelles numéros 117 à 119 - Boulevard de la République numéros 117 à 118 et Rue de Cazes numéros 1 à 5
- Parcelles numéros 177 - Sainte Margérite n° 3 et Sente de la Siguerme n° 16.

IV Il résulte d'un extrait cadastral délivré le 5 Février 1971,

que ledit ensemble immobilier est cadastré Section AL numéros :

- 117 "Boulevard de la République nos 117 à 118 et Rue de Cazes nos 1 à 5" par - 31 a 55
- 118 - " - " - " - " - " - " - " - " - " - 81 a 15
- 119 - " - " - " - " - " - " - " - " - " - 68 a 65
- 177 " Sainte Margérite n° 3 et Sente de la Siguerme n° 16 par - - - - - 3 ha 04

TOTAL: Deux hectares quinze ares trente-neuf centiares, et - - - - - 2 ha 15 a 39

CECI EXPOSE, il est passé à l'acte rectificatif, faisant l'objet des présentes.

RECTIFICATIF

Messieurs de VOLDERE et RICHARD, ès-qualités, déclarent que la désignation de l'ensemble immobilier figurant dans les actes relatés sous les paragraphes I et II de l'exposé qui précède, doit être annulée et remplacée par celle suivante :

"Un ensemble immobilier situé à VAUCRESSON, (Hauts-de-Seine) Boulevard de la République numéros 117 à 118, Rue de Cazes numéros 1 à 5, Sainte Margérite n° 3 et Sente de la Siguerme n° 16,

Cadastre section A L numéros :

- 117 "Boulevard de la République n° 11 et rue de Cazas n° 1 et 5" par 31 a 5  
- 118 - - - - - 81 a 1  
- 119 - - - - - 68 a 6  
- 177 "Sente Maze Leyre n° 3 et sente de la  
Sépulture n° 16" par - - - - - 34 a 0

TOTAL : Deux hectares quinze ares trente

neuf centiares, - - - - - 2ha 15a 99

Aucune autre modification n'est apportée auxdits actes.

#### MENTION

Mention des présentes est consentie partout où besoin sera.

#### PUBLICITE FONCIERE

Les présentes seront publiées au QUATRIEME bureau des hypothèques de NANTERRE et dispensées de timbre et de taxe de publicité foncière en vertu de l'instruction numéro 7.277 (solution du 28 Aout 1956) en raison d'une faute imputable à la Mairie de VAUCRESSON et au Service du Cadastre.

A ce sujet, il est ici précisé que les titres de propriété des parties sont constitués :

- pour la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE RESIDENCE MAZELEYR  
par deux actes de vente reçus par Maître THIBLIERGE, notaire à Paris, savoir :

- le premier, le 28 septembre 1962, publié au premier bureau des hypothèques de VERSAILLES, le 16 Octobre 1962, volume 4273 n°22

- le second, le 9 Juin 1965, publié audit bureau le 16 Juillet 1965, volume 4969 n°13

- pour Monsieur et Madame LOISEAU, par un acte de partage partiel reçu par Maître THIBLIERGE, notaire sus nommé, les 23 et 25 Octobre 1973, publié au quatrième bureau des hypothèques de NANTERRE, le 18 décembre 1973, volume 1007 numéro 5

#### POUVOIRS

Monsieur de VOLDERE es-qualités, donne par ces présentes tous pouvoirs à Monsieur Jean-Jacques RICHARD, sus-nommé

A l'effet de dresser et signer tous actes rectificatifs et complémentaires des présentes à l'effet de mettre celles-ci s'il y a lieu, en conformité avec la loi et les dispositions réglementaires relatives à la publicité foncière.

DONT ACTE

Etabli sur six \_\_\_\_\_ pages

A Paris, 9 rue d'Alton

Monsieur Claude MARCHAND, Clerc de notaire assermenté habilité à cet effet, a donné lecture des présentes aux parties, recueilli leurs signatures et signé le présent acte.

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE QUATORZE

Le sept février -

Le présent acte a été signé à la même date par Maître DAUBLON, notaire associé sus - nommé.